

Le rôle de la coopération dans le développement rural*

par **Parmenion Avdelidis**

*Chercheur au Centre National de
Recherches Sociales d'Athènes*

La question agraire a été au centre de la Révolution de 1821. En se révoltant contre le joug turc, les paysans qui constituaient la base nationale de la Révolution, revendiquaient à la fois la libération du pays et la solution au problème de la terre.

Si la Révolution a atteint son premier objectif, elle est passée à côté du second. La terre n'a pas été distribuée aux paysans-soldats qui la cultivaient. Elle est restée entre les mains des féodaux dont seul le nom a changé. Aux féodaux turcs ont succédé les féodaux grecs, les *kotsambassides*, et l'État grec qui a retenu une grande partie de la terre au titre de «terres nationales». Le problème de la terre n'a donc pas été résolu. Plusieurs décennies après la Révolution, sa liquidation constituait encore l'objectif majeur des luttes paysannes et du peuple grec. Durant bien des années, c'est dans un cadre féodal et retardataire qu'évolua l'économie agraire. Le village ne connaissait guère de changements. Les rapports d'exploitation de la terre restaient les mêmes comme restaient les mêmes les rapports féodaux de production, le métayage par tiers, la dureté des conditions d'exploitation: corvée, dîme, versements en nature... Le paysan demeurait le serf du grand propriétaire (*tsiflikas*).

La solution du problème de la terre empruntait une voie si lente et si tortueuse que l'économie agraire restait en retard de plusieurs décennies. A la fin du XIXe et au début du XXe siècle, quelques expropriations de terre lui donnent une impulsion. La production commerciale prend un timide essor, certains éléments du capitalisme s'introduisent au village. La culture se différencie peu à peu et une certaine division sociale du travail s'amorce dans la campagne; les cultures spécialisées font leur apparition, telles le raisin sec ou le tabac.

Pendant les vingt premières années du siècle ces

changements rendent plus aiguë la question agraire à laquelle s'ajoutent les problèmes de reconstruction des ménages détruits par les guerres balkaniques de 1912-13, de la dette agricole, de l'usure, de la protection du produit agricole contre le pillage des intermédiaires et des commerçants, etc. En même temps, les luttes des paysans pour la défense de leurs intérêts se développent. Ils cherchent de nouvelles formes d'organisation.

Après 1910, l'idée de la coopération a déjà suffisamment mûri pour que puisse être théoriquement envisagée la solution au problème du crédit agricole et de la lutte contre l'usure. En décembre 1914 est promulguée la Loi 602 sur les coopératives. Cette date marque le point de départ du mouvement coopératif grec.

L'économie agraire grecque et la coopération

L'évolution du mouvement coopératif agricole en Grèce¹ suivit la lente et pénible évolution du capitalisme dans le pays. Elle correspond à l'évolution économique, sociale et politique du pays. Les coopératives se développent lentement au sein de forces et de rapports de production qui évoluent à pas lents.

Dans la période qui va jusqu'au désastre d'Asie Mineure, l'activité des coopératives est limitée et concerne essentiellement le crédit. Il s'agit surtout de coopératives de prêt auxquelles la Banque Nationale de Grèce sert de caution. Cette période est marquée par les luttes que les coopératives organisent avec les paysans.

1. Le mouvement coopératif en Grèce se limite presque exclusivement aux coopératives agricoles. Les coopératives urbaines de consommation, de construction, de production artisanale, d'ouvriers, etc. sont pratiquement inexistantes. Les coopératives de consommation qui avaient connu un certain épanouissement durant l'occupation allemande n'existent plus que dans quelques grandes villes, dont Athènes et Salonique. Ce sont les *Konsum*.

* Traduit du grec par F. Sifalekis.

II. Approches sociologiques

Cette particularité tient à la composition initiale des coopératives dont les membres sont de petits propriétaires et surtout les métayers sans terre, ainsi qu'à la tradition de lutttes paysannes longues et dures.

Dans l'entre-deux-guerres (1922-1941) des conditions plus favorables à l'épanouissement du mouvement coopératif sont créées. La guerre et le désastre d'Asie Mineure ont pesé lourd sur les paysans et sur le peuple tout entier. La crise économique freine le développement du pays. La bourgeoisie tente de dépasser cette crise aux dépens des ouvriers. Les travailleurs des villes comme les paysans résistent. Les anciens combattants, bien organisés dans tout le pays, participent activement aux lutttes de cette époque pour la solution des problèmes paysans et en premier lieu celui de la terre, et dont les coopératives sont le principal moyen.

La bourgeoisie est contrainte de procéder à une grande réforme agraire (1923-1937) à la suite de laquelle 1 812 926 hectares de terres sont expropriés et distribués à 303 127 paysans sans terre ou petits propriétaires. Ces paysans qui jusqu'alors travaillaient les terres des tsifliks dans des rapports féodaux deviennent propriétaires, et le caractère de l'économie agricole change. La petite propriété domine maintenant et la diversification sociale s'accélère au village. L'économie autarcique disparaît rapidement et les petits paysans offrent sur le marché une plus grande quantité de produits. Le développement de l'agriculture commerciale provoque l'élargissement du marché intérieur au profit du capitalisme. L'industrie, l'artisanat et le commerce prennent rapidement leur essor, tout comme les rapports de production capitalistes.

Tout cela produit de nouvelles conditions favorables au développement du mouvement coopératif en Grèce.

Dans l'entre-deux-guerres, on constate une augmentation notable du nombre des coopératives et de leurs membres qui passent respectivement de 1 815 et moins de 100 000 en 1922, à 6 503 (dont 4 959 fonctionnent réellement) et 307 860 en 1939. Les associations du second degré, les unions de coopératives, commencent à se constituer et en 1939 elles sont au nombre de 90 regroupant 3 498 coopératives-membres et 244 000 associés (personnes naturelles). L'activité économique des coopératives dans cette période est remarquable. Elle ne se limite pas au seul crédit mais s'étend aux transports, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles... Elle s'intensifie aussi dans le domaine des lutttes pour la satisfaction des revendications professionnelles des agriculteurs.

Croissance du nombre des coopératives et extension de leurs activités reflètent les nouvelles conditions économiques du pays, particulièrement du secteur agricole. La réforme agraire a entraîné la création de milliers de nouvelles exploitations agricoles et l'élargissement des besoins tant de ces nouvelles exploitations que des an-

ciennes. Animaux, outils et moyens de production divers leur font défaut. Elles ont besoin de crédits. En outre, d'autres problèmes ne sont pas encore résolus: l'achèvement de la réforme agraire, la protection de la production contre les commerçants et les spéculateurs, les dettes usuraires insupportables, le poids des impôts, etc.

Les paysans s'unissent dans leurs coopératives pour chercher à résoudre ces problèmes. Les coopératives sont donc à leur service tant sur le plan économique que sur le plan professionnel. Toutefois, jusqu'à la guerre, l'activité économique des coopératives n'est pas au niveau de leur croissance en nombre ou de leur activité professionnelle.

Le mouvement coopératif n'a guère favorisé le développement de l'économie agricole. Son activité économique, freinée de multiples manières par le capital commercial, industriel et bancaire (surtout celui de la Banque Nationale de Grèce), s'est vue limiter par l'État même qui, pour soutenir les intérêts du capital, a promulgué des lois et pris des mesures spéciales en ce sens. À l'inverse, dans le domaine des lutttes son activité s'est élargie et les coopératives ont joué un rôle remarquable dans le développement du mouvement agraire. Dans leur grande majorité les lutttes paysannes de cette époque se sont faites à l'initiative des coopératives ou avec leur soutien. Presque aucune question essentielle ne reste en dehors de leur programme de revendications et de lutttes: usure (privée ou bancaire); impôts; protection de la production agricole; problème de la terre; question du raisin sec, du tabac, des dettes agricoles, etc.

L'activité professionnelle des coopératives s'étend à la politique. Les coopératives et surtout les unions de coopératives participent activement à la création et aux activités du parti politique des agriculteurs, le Parti Agraire. L'Union de Coopératives de Drama prend une part active à la constitution de l'Association Politique Agricole de Drama sous le drapeau de laquelle deux sénateurs et un député seront élus en 1929. L'évolution progressiste du mouvement coopératif à cette époque s'explique par la participation massive des petits exploitants établis à la suite de la réforme de 1923 et par l'influence qu'ont exercées sur eux les lutttes des travailleurs des villes qui, alors, s'intensifiaient dans tout le pays.

Avec la dictature de Metaxas et l'occupation allemande, cette évolution connaît un coup d'arrêt; elle reprendra avec la luttte de libération nationale et dans l'après-guerre.

Le développement du mouvement coopératif dans l'après-guerre

À la fin de la guerre civile (1949), le secteur agraire avait à faire face au problème, très aigu, de la recons-

truction. Nombreux étaient les problèmes que les agriculteurs avaient à résoudre: continuer à produire, trouver des crédits, des outils et l'approvisionnement nécessaire à la production, protéger la production contre le pillage par les monopoles étrangers (américains surtout) et nationaux, contre la libre importation de produits agricoles américains, contre le blocus commercial américain et la concurrence mortelle pour les produits grecs sur les marchés extérieurs, trouver des débouchés dans les pays socialistes, lutter contre le poids de l'impôt et de l'usure, assurer le logement de ceux dont la maison avait été démolie pendant la guerre civile ou lors des tremblements de terre, etc. Il fallait qu'État et agriculteurs unissent leurs efforts et avant tout que les agriculteurs eux-mêmes s'unissent.

Dans cette période, mais surtout dans les années 50 et 60, d'intenses luttes se sont développées dans tout le pays. Elles ont embrassé les couches les plus larges de la paysannerie et ont considérablement contribué à la solution de plusieurs des problèmes évoqués ci-dessus. Les coopératives y ont joué un rôle décisif, coordonnant revendications et activité économique. Elles sont ainsi parvenues à mettre un frein aux agissements incontrôlés des monopoles, à accroître leur capacité de crédit, d'approvisionnement et de production, à concentrer la vente des produits agricoles, bref à soulager quelque peu leurs membres sur le plan économique.

A partir de 1950, en dépit des difficultés et des obstacles, les coopératives parviennent peu à peu à reconstituer leurs forces et à prendre une voie ascendante. Tant le nombre des associations coopératives que celui de leurs membres, le montant des capitaux brassés que les types d'activité augmentent. Ces derniers sont même plus étendus qu'avant-guerre. L'équipement technique s'est amélioré et les coopératives ont acquis des installations industrielles modernes pour la transformation des produits agricoles. Leur rôle dans la vie économique, sociale et culturelle du pays s'est accentué.

Ce progrès relatif est la conséquence des changements économiques, sociaux et politiques qu'a connus la Grèce d'après-guerre. A la suite d'une réforme complémentaire en 1952 (140 000 hectares sont expropriés), quelques milliers de petites exploitations agricoles sont créées; avec l'accroissement de la production, l'exode rural et l'utilisation sans cesse croissante du machinisme, des engrais et autres produits chimiques, les rapports capitalistes se développent considérablement dans le secteur agricole et la diversification sociale de la paysannerie s'accélère.

Le pays s'industrialise rapidement cependant que se développe le tertiaire. Cette évolution entraîne une forte poussée de la classe ouvrière, du nombre des salariés et, en général, le développement du mouvement ouvrier dont les grandes luttes économiques et politiques retentissent sur le mouvement coopératif.

Selon les résultats d'une enquête menée par le Centre

de Recherches Sociales en 1976-1978 sur «le problème coopératif dans le pays», l'évolution du mouvement coopératif dans la période d'après-guerre, de 1960 à 1966 surtout, a suivi une courbe ascendante; de 1967 à 1973 (période où la dictature militaire était au pouvoir), la courbe redescend, pour remonter dès 1974-75.

La même enquête fait apparaître que l'évolution du mouvement coopératif, loin d'être satisfaisante de 1950 à 1976, présente toutefois un relatif développement dans les domaines ci-dessous:

a) Les coopératives en fonction passent de 6 552 à 6 981 et leurs effectifs de 655 123 à 697 954.

b) La répartition des types de coopératives du premier degré a changé à la suite de l'augmentation du pourcentage des coopératives de production qui de 16% s'élève à 20,8%.

c) Le nombre des coopératives du second degré (Unions d'Associations Coopératives) passe de 111 à 134, parallèlement à l'augmentation du nombre des coopératives-membres.

d) Le nombre des Associations Coopératives Centrales passe de 10 à 54.

e) Le nombre des employés des coopératives passe de 1 724 en 1958 à 4 967 en 1976.

f) L'équipement technique et productif des Associations Coopératives a augmenté, notamment les installations industrielles et de stockage.

g) Transformation et vente en commun des produits agricoles sont plus fréquentes, et la mise à la disposition des agriculteurs de biens de production et de consommation s'est accrue; le champ des activités coopératives s'est étendu à l'exploitation en commun de la terre, à l'emploi collectif du matériel agricole, à l'achat et à la distribution des terres agricoles, à la construction d'entrepôts communs, à la mise à la disposition des membres de crédits gérés par les coopératives elles-mêmes.

L'enquête mentionnée constate un certain nombre d'insuffisances dans l'organisation et le fonctionnement des coopératives qui, ajoutées à une série d'obstacles auxquels elles se heurtent, constituent les causes fondamentales des faiblesses du mouvement coopératif en Grèce.

Les faiblesses essentielles dans le secteur organisationnel tiennent au nombre et à la multiplicité des formes de coopératives, à leur petitesse, à leur absence dans plusieurs régions et au morcellement de leurs forces.

Ne sont reconnus comme membres des coopératives du premier degré que les chefs d'exploitation agricole; en sont exclus les jeunes et les femmes même s'ils travaillent dans l'agriculture. 73% seulement des chefs d'exploitation sont coopérateurs; 67% des coopératives ont entre 7 et 100 membres; dans 21% des villages grecs il y a plus d'une coopérative tandis que 16% n'en ont pas une seule.

On retrouve les mêmes proportions pour les coopératives du second degré. Chaque département en compte au moins 3 et certains en ont 5 et même 7. Les 54 associations centrales présentent un morcellement de leurs forces plus grand encore; elles sont dispersées dans tout le pays et sont organisées par secteur de production ou par produit, à l'échelle nationale et régionale. L'organisation coopérative centrale (ΠΑΣΕΓΕΣ, Πανελλήνια Συνεταιριστική Ένωση Γεωργικών Συνεταιρισμών), constituée selon la loi sur les associations, ne joue pas le rôle d'un coordinateur, mais celui d'un guide idéologique et professionnel. Le manque de rationalité dans l'organisation du mouvement coopératif a influencé son fonctionnement qui présente des défaillances.

L'enquête de l'EKKKE constate que les coopératives du premier degré fonctionnent peu, leurs membres ne participent guère aux assemblées générales et aux activités; ils évitent de prendre part à l'administration. L'administration collective des coopératives est un phénomène presque inconnu, la gestion étant en général exercée par le seul président, au mieux secondé par le trésorier. Ces manques ne proviennent pas seulement de la mauvaise organisation des coopératives, mais aussi de la composition socio-économique de leurs membres. Selon l'enquête, 90% des membres sont de petits et moyens agriculteurs, propriétaires de moins de 10 hectares. Plus précisément, 24% possèdent moins de 1,9 ha, 44% de 2 à 4,9 ha et 22% de 5 à 9,9 ha. Le niveau d'instruction de la grande masse des membres est bas ou très bas.

Les membres des conseils de direction des coopératives du premier degré sont représentatifs de la composition socio-économique de l'ensemble mais présentent une légère supériorité de niveau d'instruction par rapport à l'ensemble, de même que les coopérateurs qui ne sont pas uniquement agriculteurs et qui sont proportionnellement plus représentés dans les instances de direction.

Les unions de coopératives ont un meilleur fonctionnement. Leurs assemblées générales sont plus régulières et leur contenu plus substantiel. La participation de leurs membres, représentants des coopératives, est presque totale (88% à 95%). Aussi leurs motivations pour participer à la direction sont-elles plus fortes. Mais l'administration des unions ne reflète généralement pas la composition socio-économique des membres des coopératives. Les conseils d'administration représentent surtout les membres des coopératives propriétaires de terres de plus de 5 ha, tandis que les présidents représentent les propriétaires de plus de 10 ha. Le pourcentage des membres du conseil qui exercent une seconde activité hors de l'agriculture est nettement plus important que celui des membres de coopératives exerçant une seconde profession. Le niveau d'instruction des membres des conseils d'administration est plus élevé que celui des membres des coopératives.

La législation coopérative grecque

Toujours selon l'enquête de l'EKKKE, hormis les faiblesses dont font preuve les coopératives, elles ont à faire face à divers obstacles dont les principaux sont: 1) l'intervention de l'État dans leur activité économique; 2) le manque de formation coopérative des paysans; 3) l'absence de cadres coopérateurs (élus et permanents); 4) l'absence de soutien économique et moral de l'État; 5) la concurrence du capital commercial et industriel; 6) le manque de capitaux coopératifs et de stimulations économiques. La cause de ces difficultés est à rechercher dans la législation anachronique qui régit encore la coopération.

Depuis longtemps les coopérateurs et les organisations coopératives se battent pour dépasser cette situation, pour obtenir l'amendement de la loi en vigueur et jeter les bases d'un développement progressiste du mouvement coopératif. Ces luttes ont abouti à un nouveau projet de loi qui vient d'être adopté par le Parlement. Bien que cette loi n'apporte pas la solution de tous les problèmes de base du mouvement coopératif, bien qu'elle présente même des difficultés nouvelles, elle n'en constitue pas moins un progrès: rédigée en langue démocratique, les paysans peuvent la lire et la comprendre. Le mouvement coopératif est libéré d'une législation complexe et retardataire. L'intervention absolue et contraignante de l'État fait place à une intervention relative et limitée. Activités et compétences des coopératives sont élargies. Leur ressort géographique s'étend et des possibilités sont créées pour l'instauration d'unités coopératives dynamiques de grande dimension. Les administrateurs seront appointés. Un fond d'État est constitué en vue de la formation des cadres des organisations de tous degrés.

Cependant, malgré ces points positifs, la loi n'est pas adaptée aux conditions d'aujourd'hui et elle n'offre guère les conditions préalables à un développement progressiste du mouvement coopératif. Une série de mesures réactionnaires et antioopératives sont conservées, d'autres ajoutées, qui restreignent l'activité libre, autonome et indépendante des coopératives agricoles. Les principales sont les suivantes: le système de l'autosurveillance et de l'auto-contrôle des coopératives n'est pas institué. Non seulement l'unification du mouvement coopératif n'est pas amorcée, mais la mise en place d'organisations coopératives nombreuses par produits et par secteurs de production ainsi que de fédérations professionnelles accroît sa division. Un système de vote donnant plusieurs voix à un membre est constitué à l'encontre du principe coopératif fondamental: «un membre, une voix».

L'institution des coopératives imposées est conservée. Peuvent être membres non seulement les paysans pour qui l'agriculture constitue l'occupation principale, mais

ainsi que, d'une façon plus générale, la question de la personnes morales.

Le problème du transfert aux organisations coopératives des compétences accessoires de la Banque Agricole ainsi que, d'une façon plus générale, la question de la formation et de la recherche ne sont pas réglés. Le soutien économique de l'État, la création de stimuli économiques ne sont pas prévus, etc.

L'économie agricole grecque aujourd'hui et le rôle des coopératives pour la solution de ses problèmes

Depuis la guerre, l'économie agricole grecque a rattrapé son retard et est passée au stade du développement. Au cours de ces années, le problème de la distribution des terres a été résolu; les grands domaines ont été expropriés dans leur totalité et les rapports sociaux semi-féodaux définitivement extirpés.

L'autoconsommation s'est considérablement réduite au profit du secteur marchand. Autrement dit, la reproduction élargie a remplacé la reproduction simple dans un nombre toujours croissant d'exploitations. L'exploitation paysanne cède progressivement la place à l'entreprise agricole. Les petites exploitations agricoles sont amenées à disparaître peu à peu. L'exode de la population active agricole s'accroît continuellement. Le pourcentage de la population active agricole dans la population active totale est passé de 41% en 1971 à 28,8% aujourd'hui. Parallèlement le volume de la production agricole augmente continuellement: depuis la fin de la guerre, elle a presque triplé grâce à la mécanisation, à l'utilisation de produits chimiques et à divers travaux de bonification. Le nombre des tracteurs et autres machines agricoles a été multiplié par 25 et l'emploi d'engrais à l'unité de surface par 7, atteignant en 1975 125 kg/ha. Les zones irriguées ont été multipliées par 40. Plusieurs ouvrages d'irrigation sont combinés avec la construction d'installations hydroélectriques qui complètent l'électrification des campagnes.

On peut dire qu'aujourd'hui l'économie agricole grecque n'en est plus à se poser la question de sa survie et doit faire face au problème de l'accélération de son développement. Cela sous entend un développement plus rapide de la production agricole, son amélioration qualitative et l'abaissement de ses coûts; une meilleure mise en valeur des produits agricoles (transports, transformation, commerce); la restructuration de l'économie agricole et son adaptation aux conditions que créera l'adhésion du pays à la CEE, afin de la rendre concurrentielle; la transformation de la petite exploitation en grande entreprise agricole viable et productive; l'élévation du niveau de vie et de culture à la campagne; la protection de l'environnement. Tels sont les problèmes fondamentaux du développement agricole.

L'économie agricole grecque est confrontée à des difficultés dont la moindre n'est pas l'exiguïté de l'exploita-

tion et son extrême morcellement. Selon la dernière enquête statistique, la surface agricole utile est de 4,5 ha en moyenne par exploitation, mais la grande masse des exploitations agricoles ne possède que de 0,5 ha à 1 ha. Si ce problème était résolu, bien d'autres questions le seraient également.

La coopération, par nature et par vocation, peut contribuer de manière décisive à la solution des problèmes de l'économie agricole et devenir le principal facteur de son développement.

La coopérative est une organisation sociale; c'est un groupe d'hommes qui unissent librement leurs forces pour coordonner leurs actions à des fins définies, dont la principale est l'amélioration de leur situation économique et conséquemment l'élévation de leur niveau culturel et professionnel. La coopérative est une organisation sociale à vocation multiple et dotée d'un contenu plus large qu'une association économique proprement dite. Par conséquent, tous les problèmes d'économie agricole évoqués ci-dessus font ou doivent faire l'objet de l'activité des coopératives agricoles grecques.

Dans les circonstances actuelles en Grèce, le problème de la transformation de la petite production agricole en grande entreprise rencontre beaucoup de difficultés. L'exploitation de quelque 4,5 ha est trop exiguë pour jouer ce rôle. L'agrandir aujourd'hui est extrêmement difficile sinon impossible. Les terres disponibles sont très peu nombreuses. Le départ des agriculteurs âgés et des «non-agricoles» ne résoud pas le problème. L'addition, dans le meilleur des cas, d'un hectare à la superficie moyenne ne suffirait pas à rendre ces exploitations en mesure de promouvoir la grande production agricole.

Avec la rapide évolution de la mécanisation et de la technologie dans le secteur agraire, le problème de la survie des petites et moyennes exploitations est posé. Leur modernisation, leur transformation en entreprises concurrentielles est impossible. Leur activité économique et productive est trop limitée; elles manquent de capitaux et ne peuvent utiliser de machines agricoles et autres moyens techniques; elles sont donc incapables de faire face à la concurrence des grandes exploitations et, petit à petit, elles disparaissent. En même temps, les terres passent peu à peu aux mains des grandes exploitations qui deviennent ainsi plus productives et viables.

Ce phénomène est général dans les pays capitalistes. Le nombre des exploitations agricoles diminue dans tous les pays par milliers chaque année et la terre ne cesse de se concentrer dans de grandes et très grandes entreprises agricoles. En Grèce, la question se pose de façon d'autant plus cruciale que la propriété moyenne est très exiguë et qu'elle est très morcelée. A cela s'ajoutent des données climatiques et topographiques telles que la mécanisation et l'utilisation de la technologie sont rendues très difficiles.

Pour surmonter ces difficultés, il faudrait que les peti-

tes exploitations s'unissent en unités plus grandes. La coopérative agricole de production est le moyen d'y parvenir puisque, grâce à la mise en commun des principaux moyens de production (terre, matériel agricole, capitaux), elle peut créer de grandes unités d'exploitation. Malheureusement, ce type de coopérative en Grèce n'est guère développé. Il n'en existe que 13 et leur activité est limitée aux oliveraies et aux vergers. Cela est dû essentiellement à la législation anachronique sur les coopératives, à l'absence d'encouragement et souvent même au refus de la part de l'administration, au manque de capitaux et de stimulation économique, aux liens traditionnels qui unissent les paysans à leur champ, au manque de formation coopérative et d'information.

Ce type de coopérative agricole ne résoudrait pas seulement le problème de la production agricole primaire (augmentation de son volume, amélioration de sa qualité, abaissement de son prix de revient), mais aussi celui de sa mise en valeur. Actuellement la production des petites et moyennes exploitations est pillée par les commerçants, les industriels et les intermédiaires. Pressés par la nécessité, les agriculteurs leurs offrent eux-mêmes leurs produits; isolés, ils succombent au chantage et vendent leur production à des prix souvent inférieurs au prix de revient. Et, ô ironie, ces produits sont vendus à des prix extrêmement élevés sur le marché... S'ils s'unissaient en coopérative, ces producteurs seraient à même de faire face aux acheteurs et d'obtenir de meilleurs prix car l'offre serait unique et par conséquent le pouvoir de négociation plus grand.

Une coopérative agricole peut vendre les produits qu'elle aura stockés soit sur le marché, soit à des coopératives urbaines de consommation, soit au commerce privé, soit à l'exportation. Mais elle peut surtout prendre en charge la transformation de tout ou partie de la production de ses membres, dans ses propres installations ou dans des usines gérées collectivement avec les coopératives voisines. Dans ce cas, la plus grande part de la production agricole est mise en valeur et les profits des coopérateurs s'accroissent.

Cette activité de la coopérative conduit au progrès économique des campagnes. Elle entraîne l'augmentation et l'amélioration de la production agricole, l'augmentation du revenu agricole et l'élévation du niveau de vie des agriculteurs.

Le rôle de la coopérative dans le développement général des campagnes

Cependant la contribution de la coopérative ne se limite pas au seul secteur de la production agricole: elle s'étend à d'autres domaines de la vie économique, sociale et culturelle de la campagne.

La mise en commun de la production, de la transfor-

mation et de l'offre des produits agricoles, grâce à la coopération, peut fournir une solution tant au problème du sous-emploi dans l'agriculture qu'à la limitation de l'exode rural. Une part importante de la main-d'œuvre pourrait être employée dans le réseau des nouvelles activités coopératives: dans la production, les transports, le commerce, ainsi que dans la transformation industrielle des produits agricoles. Les secteurs non productifs offriraient aux agriculteurs des emplois durant la morte-saison.

L'exode rural vers les centres industriels grecs, mais surtout vers l'étranger, a des conséquences fâcheuses non seulement pour l'économie rurale mais pour l'économie nationale. Elle prive la production agricole d'une main-d'œuvre considérable, elle vide les campagnes et transforme le cadre naturel du pays. En même temps, elle provoque un excédent de main-d'œuvre ouvrière dans les villes.

Le sous-emploi et l'exode rural sont deux phénomènes sociaux qui existent dans tous les pays du monde: ici ils prennent de grandes dimensions (comme en Grèce), là ils sont moins importants. Dans les pays européens, ainsi que l'a souligné le Trentième Congrès de la Confédération Européenne de l'Agriculture qui s'est tenu à Athènes du 9 au 13 octobre 1978, l'agriculture à temps partiel est un phénomène permanent qui s'étend de plus en plus. Dans une motion spéciale, le Congrès a demandé que ce phénomène soit officiellement reconnu et que la création de services para-agricoles permanents devienne l'un des objectifs de la politique économique.

Les causes principales de l'exode rural en Grèce sont le revenu bas sinon déficitaire des agriculteurs, le sous-emploi, le manque d'activités culturelles, le manque de moyens de transports et de communication, bref le grand fossé qui sépare le village de la ville. A la solution de ce problème la coopération peut apporter une contribution d'importance.

La décentralisation industrielle pourra être bénéfique à la solution du problème du sous-emploi des agriculteurs. Le rôle des industries agricoles sera particulièrement important lorsqu'elles s'installeront près des lieux de production où elles pourront fonctionner dans de meilleures conditions. Les coopératives, dont c'est la vocation, peuvent contribuer efficacement à la création de ces industries où les agriculteurs pourront trouver un emploi, du moins saisonnier, notamment en automne et en hiver. De cette manière le transfert de la population agricole vers l'industrie n'entraînera pas son départ vers les villes.

La coopérative, par ses activités (production, transport, commerce et transformation industrielle des produits agricoles) contribue donc à la limitation du sous-emploi agricole et à l'augmentation du revenu agricole, freinant ainsi les causes essentielles de l'exode rural.

Mais, nous l'avons dit, ce ne sont pas là les seules causes de l'exode. Le village manque d'infrastructure cultu-

relle: il n'y a ni bibliothèque, ni cinéma, ni théâtre, ni stade. Pourtant les conditions sociales ne sont plus ce qu'elles étaient: le dur labeur quotidien exige une compensation, des distractions. Et ce n'est pas au village mais dans les villes qu'on les trouve. La coopérative peut contribuer à la solution de ce problème par la création de clubs culturels, de bibliothèques, etc. Pour ce faire, elle peut et doit collaborer avec les élus locaux, et les organisations locales lorsqu'elles existent.

La contribution de la coopérative peut s'étendre à la solution d'autres problèmes socio-culturels de la campagne. De par son unité et sa force, elle peut revendiquer la solution des problèmes de transport, de protection de l'environnement, de travaux de canalisation, de formation technique et coopérative, etc.

Avec l'entrée de la Grèce dans le Marché commun, le rôle de la coopération va s'accroître. Elle sera le moyen essentiel de la restructuration et de l'adaptation de l'économie agraire, mais aussi du développement du pays dans son ensemble. Pour que les coopératives agricoles grecques puissent pleinement assumer leur rôle, il leur faut des moyens d'organisation et de fonctionnement rationnels. Cela nécessite des capitaux et un équipement technique. Il leur faudra des cadres qualifiés et expérimentés. Les agriculteurs ont besoin d'une formation technique et de coopérateurs. Tout cela manque plus ou moins aujourd'hui, et ne pourra être acquis qu'avec, d'une part, l'aide, financière de l'Etat et, d'autre part, la mise en valeur des capacités agricoles elles-mêmes.